LETTRE

De M. de Mirabeau, à M. le Président du Cercle patriotique de Marseille.

Lettre du sieur André, au sieur Pascalis.

Lettre trouvée dans la poche du sieur Pascalis, par l'exécuteur de la haute justice.

Lettre de M. Blanc-Gilly, Administrateur du Département des Bouches du Rhône, à l'Assemblée patriotique de Marseille.

Lettre de M. de Mirabeau.

MONSIEUR,

Je remercie les Membres de l'Assemblée patriotique que vous présidez, de leurs bons sentimens pour moi, & de l'intérêt qu'ils me témoignent par la lettre qu'ils m'ont fait l'honneur de m'adresser le 20 novembre dernier; assurez-les que je défendrai toujours avec autant & plus de zele, s'il est possible, la liberté d'un peuple qui s'en est montré si digne. J'apprends avec bien de la joie que l'union & la bonne intelligence regnent dans une ville qui a tant de droits à mon amour & à ma reconnoissance. Que tous vos efforts se réunissent pour y maintenir cette heureuse paix.

Je suis, &c.

MIRABEAU l'aîné.

AMIS ET FRERES,

Nous vous remettons sous ce pli un exemplaire de notre Adresse à l'Assemblée Nationale. Les motifs qui l'ont dictée, vous porteront sans doute à y adhérer.

Nous avons jugé à propos d'y joindre copie de la lettre que M. Mirabeau l'aîné nous a écrite.

Nous sommes bien cordialement,

Amis & freres,

Les MEMBRES de la Société des Amis de la Constitution.

Marseille ce 17 décembre 1790, l'an second de la liberté.

Copie de la lettre du sieur André, *député à l'Assemblée Nationale, trouvée parmi les papiers du sieur* Pascalis.

Quoique je ne puisse approuver, Monsieur, dans les circonstances actuelles le discours que les Avocats ont prononcé au parlement par votre bouche, l'amitié, la reconnoissance me font un devoir de vous défendre dans cette affaire. J'espere empêcher que le rapport n'en soit fait par le Comité des recherches auquel elle a été renvoyée; mais s'il en parle à l'Assemblée, je ne négligerai rien pour qu'elle n'ait aucune suite. Votre courage ne m'étonne pas, il est digne de vous; mais vous ne concevez pas les désagrémens que vous essuyeriez, si cela étoit poursuivi. Je suis bien-aise cependant que le département vous ait dénoncé à l'Assemblée; car puisqu'on ne peut être poursuivi par deux Tribunaux, cela vous mettra à l'abri des vexations qu'auroient pu vous

faire essuyer la municipalité ou le département. Ces corps nouveaux nés font claquer leur fouet tant qu'ils peuvent, & ils ne demanderoient pas mieux que de vexer un honnête homme.

Vous ne devez pas douter du plaisir que ma femme & moi aurions de vous voir ici, ainsi que Mignard ; aussi je serois tenté pour vous décider à faire le voyage, à conclure à ce que vous fussiez mandé ; mais prévenez le mandement, ou supposez-le. Venez nous voir. Vous trouverez ici la tranquillité la plus parfaite, & je puis vous assurer qu'il n'y a aucun pays dans le monde où on vive plus à l'abri de toute vexation particuliere.

Au reste, les affaires vont à l'ordinaire, c'est-à-dire assez mal. Nous n'avançons pas ou peu, & nous en sommes enfin venus au moment difficile, c'est-à-dire aux impositions. Les Economistes, les Théoriciens se sont emparés de cette partie, & on ne veut pas écouter les habitans des provinces qui s'imposoient elles-mêmes, & qui par conséquent avoient une pratique toujours supérieure à la théorie.

La guerre avec l'Espagne est à peu près décidée à Londres. Pour nous, je ne crois pas qu'avec l'insurrection de notre Flotte, nous puissions y jouer un rôle. Nous sommes réduits à la plus honteuse nullité.

Adieu, Monsieur, conservez-moi toujours quelque part dans votre amitié ; je la mérite par l'attachement inviolable que je vous ai voué.

Signé, d'André.

Emilie se porte bien, & vous fait des complimens ; assurez Revest & sa famille, ainsi que Groposte & Mignard, de mes sentimens pour eux.

Paris le 12 octobre 1790.

Nota. Pour apprécier cette lettre à sa juste valeur, il faut se rappeller le discours que le sieur Pascalis prononça au parlement le jour de son extinction, & sur-tout le fameux passage où il prend le ton prophetique, pour lui annoncer que ces corps si recommandables par leurs services ne tarderont pas à reparoître plus glorieux & plus puissans qu'ils n'ont jamais été. On voit par-là que l'accomplissement de cette prophétie, qui ne peut avoir lieu que par un massacre général de tous les bons François, seroit fort du goût du respectable M. d'André.

Lettre trouvée dans la Poche du sieur Pascalis, par l'Exécuteur de la Haute-Justice.

Lundi 29 Novembre 1790.

Vous aurez vu sûrement avec plaisir, mon cher Musicien, une personne qui a voyagé avec fruit, & qui vous aura inspiré toute confiance. La principale chose qu'on lui a recommandé, c'est de veiller par ses moyens connus & certains, à la sûreté du loyal & courageux Henry, enfin, de se dévouer entiérement à ses volontés. Il a dû vous consulter & soumettre à votre décision un projet ou une spéculation de commerce, & je suis bien aise de vous assurer de nouveau, que les fonds nécessaires seront fournis sans retard sur votre simple invitation; ainsi ne paroissez dans tout ceci que de la maniere dont vous jugerez convenable; mais dirigez, ordonnez, & ne craignez pas que les sources tarissent lorsque vous le jugerez nécessaire. J'ai mandé aux Musiciens par excellence, que vous êtes au-dessus des foiblesses de l'amour propre pour tout ce qui vous étoit personnel, & que sûrement vous feriez tout ce qui dépendroit de vous pour ramener les deux amateurs au premier dire. Enfin, rappellez bien

que ces Muſiciens par excellence ne vous en ont jamais impoſé par mon organe, & que vous les trouverez toujours les mêmes, ainſi que la grande majorité que je vous ai toujours citée. Au reſte, il y a toujours des épines dans les affaires même les plus agréables ; mais il y a telle circonſtance où l'aſcendant que l'on prend vous rend ſupérieur à tout & étouffe l'envie ; & en vérité, vous marchez d'un pas ferme à tout ce qui peut vous conduire à cette célébrité. Enfin, occupez-vous à raſſurer vos amis pour tout ce qui peut vous défendre d'un coup de main, d'une attaque même de quelques jours, & ſoyez perſuadé que l'on marcheroit bientôt à vous victorieuſement. On me charge encore à vous ajouter les choſes du monde les plus remplies de reconnoiſſance & d'affection.

Je vous recommande, mon cher Muſicien, une perſonne que vous devez connoître, & qui ſe réunira à vous, le Chevalier de Gueide ; c'eſt toujours pour aller à vos propres vues ; il vous mettra au fait de mille circonſtances que vous ſerez charmé de connoître.

On s'occupe dans ce moment ci des affaires les plus importantes, & vous ſavez que vous ſerez exactement inſtruit dans tous les tems, ſi les horreurs ſe multiplient contre nos Muſiciens par excellence ; ce ſont de nouvelles armes qu'on leur donne.

Adieu, mon cher Muſicien, je vous aime toujours davantage, & vous honore de même.

Sur l'adreſſe ſont écrit ces mots : à Monſieur Monſieur Henry, Muſicien.

Lettre de M. Blanc-Gilli, Administrateur au Département des Bouches du Rhône, à l'Assemblée Patriotique de Marseille.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Vous devez avoir reçu hier un récit que je vous adressai sur la conspiration qui devoit éclater dimanche dernier, & qui a échoué sans retour par la faute même de ceux qui l'avoient tramée. Voici les suites de cet attentat : elles ont été funestes à quelques coupables ; puissent-ils être les derniers, & qu'une fois pour toutes leur affreuse destinée porte l'épouvante dans l'ame de ceux qui penseroient encore à ourdir des complots de contre-révolution ; je vous assure que des troubles pareils sont bien fatigants, & qu'il seroit tems d'en voir une fin.

Vous aurez appris au retour des gardes nationales de notre ville, les particularités de la mort tragique des sieurs Pascalis & Morellet, ci-devant la Roquette, immolés par la vengeance du peuple. Je présume qu'on n'aura pas oublié de vous parler du zele ardent que la municipalité de cette ville a déployé pour tâcher d'appaiser la colere publique en faveur de ces malheureux. Je dois croire pareillement qu'on vous aura dit que les trois corps administratifs étant sortis pour aller au-devant du transmarchement de ces deux hommes enlevés des prisons, n'avoient pu empêcher cette scene de sang, parce que l'exécution s'en faisoit au moment qu'on vint nous avertir : tels sont les commencemens de la journée d'hier mardi ; ce ne furent pas les seules catastrophes qui l'ont rendu remarquable.

Une heure après que la garde nationale de notte ville fut partie, le sieur Guiraman, homme de quatre-vingt-ans, que la voix publique assure avoir toujours été un conspirateur déterminé, fut traduit d'une campagne distante d'environ trois lieues, & pendu tout de suite à l'entrée du cours, en vue des deux autres cadavres qui l'avoient été devant. Celui-ci n'a pas eu la tête coupée comme ses compagnons d'infortune. Une particularité de ses derniers momens est qu'il a nommé plusieurs complices du projet de massacre qu'il a avoué. A cette nouvelle nous nous livrâmes aux plus vives alarmes, & nous craignîmes que la colere du peuple ne se portât encore plus

loin ; c'eſt ce qui nous obligea de faire ſur le champ une requiſition au tribunal du diſtrict, pour qu'il fit informer ſans délai contre ceux des coupables nommés qui étoient en priſon, juſqu'à ce que leur procès fait & parfait fut ſuivi de l'exécution de ſon jugement. Cette requiſition produiſit ſon effet, & calma parfaitement le peuple, quand il vit que le miniſtere des loix pourſuivoit en toute rigueur les coupables.

Vous avez reconnu, Meſſieurs, par l'ordre même des événemens, l'exiſtence d'une conſpiration infernale, dont le but étoit de nous maſſacrer comme Corps adminiſtratifs, enſuite le Cercle patriotique, & généralement tous les bons citoyens qui ſe ſont montrés les amis de la révolution qui nous a régénérés. Une foule d'autres preuves ſe dépoſent en ce moment dans les informations du Tribunal ; mais en voici une auſſi ſinguliere que convaincante. C'eſt une lettre myſtérieuſe trouvée parmi d'autres papiers dans les poches du ſieur Paſcalis. L'Exécuteur de la Juſtice étant venu exercer ſes droits ſur les dépouilles de ce malheureux, a fait cette trouvaille, & le peuple l'a obligé d'aller la dépoſer au Cercle patriotique, qui nous l'a envoyée par une députation au Département. Vous y verrez, Meſſieurs, les preuves authentiques du projet de conſpiration, & juſqu'à l'aſſurance des ſommes intariſſables, qui ſeront néceſſaires pour payer les complices. En voici la copie fidelle ſous la marque n°. 1.

Une autre piece non moins intéreſſante, quoiqu'elle ne ſoit pas une preuve de l'affaire dont il s'agit, eſt la copie d'une lettre du ſieur André, député de la ville d'Aix à l'Aſſemblée Nationale. Vous la trouverez encore ſous ce pli, ſous la cote n°. 2. Cette lettre ne dément pas les principes connus de ce méchant homme, qui a tenté pendant ſi long-temps de perdre notre Ville, qui a calomnié tant de fois, & d'une maniere auſſi atroce que groſſiere, notre reſpectable Municipalité & nos bons Citoyens, qui a tant protégé, défendu, exalté le vil conſpirateur Lieutaud, qui a tant enfin trompé, par ſon hypocriſie, l'Aſſemblée Nationale dont il eſt membre, & qu'il inſulte impudemment dans cette même lettre.

Vous avez là, Meſſieurs, dans cet enſemble d'horreurs, de quoi vous perfectionner à connoître les hommes pervers que l'orgueil & l'inſatiable cupidité font rugir contre notre heureuſe révolution. Enfin vous y trouverez des motifs pour vous inſpirer un ſentiment de peine & de

ſollicitude envers ceux qui dans ces circonſtances orageuſes ont été appellés aux affaires publiques, qui ne leur offrent de toutes parts que des fatigues, des calomnies & des dangers. Daignez les dédommager, par votre bienveillance, de la tâche cruelle qui leur eſt impoſée. La part que j'ai à prétendre à cette bienveillance précieuſe, ſera toute ma vie ma plus douce conſolation & une récompenſe ſans prix pour mon cœur.

Je vous ſalue bien cordialement, & ſuis, &c.

BLANC-GILLI, Adminiſtrateur au Département des Bouches du Rhône.

Aix 15 décembre 1790.

P. S. Les preuves de la conſpiration ſe multiplient à chaque heure. On vient d'arrêter un ſieur Pons & le ſieur Blanc, ci-devant Commis aux Archives de notre Ville, & expulſé à cauſe de ſes principes anti-révolutionnaires.

A MARSEILLE, de l'Imprimerie de F. BREBION, Imprimeur du Cercle Patriotique. 1790.